

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**

**AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**

**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**



**N° D2019-149**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 17 décembre 2019**

L'an deux mil dix-neuf le dix-sept du mois de décembre à 18 h 30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, convoqué suite à l'absence du quorum de la séance du Conseil Communautaire du mardi 10 décembre 2019 à Assais les Jumeaux, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de la Mairie d'Airvault, sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président de la CCAVT.

**16 présents + 4 pouvoirs (20 votes) :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jacky JOZEAU, Jean-Marie COLIN, Jacques METREAU, Maryse CHARRIER, Frédérique DAMBRINE, Viviane CHABAUTY,
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Pierre CESBRON, Claude SERVANT
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER (Départ de M. MEUNIER)
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT (départ de Mme NOLOT)
- ✓ Commune de Saint-Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Micheline REAU, Jacques CHAUVEAU
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**4 pouvoirs :**

- ✓ Ludovic BARREAU a donné pouvoir à Pascal BIRONNEAU
- ✓ Claire SAINCOURT a donné pouvoir à Jacky JOZEAU
- ✓ Frédéric LIAIGRE a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Jean-Michel PROUST a donné pouvoir à Jean-Pierre CESBRON

**Excusé (e) s :** Lucette ROCHER, Ludovic BARREAU, Claire SAINCOURT, Mathias DIXNEUF, Céline PIGNON, Maryse BARIGAULT, Frédéric LIAIGRE, Jean-Michel PROUST

**Jacques ROY a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Mercredi 11 décembre 2019

**DECHETS**

**Avenant au Groupement de commandes du centre de tri**

- Vu le projet d'avenant ci-joint

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide de :

- ✓ Valider l'avenant au groupement de commandes pour le centre de tri ci-joint
- ✓ Autoriser M. Le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

A Airvault, le 17 décembre 2019  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

Préfecture

079-200041416-20191219-42-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48

## CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

### AVENANT N°1

**TRANSPORT ET TRI DES DECHETS MENAGERS ISSUS DES COLLECTES SEPREES  
SUR LE TERRITOIRE DE VALOR3E ET DE 4 COLLECTIVITES DU NORD DEUX-SEVRES**



## PREAMBULE

Le Syndicat Mixte Valor3e s'est associé par la présente convention de groupement à quatre établissements publics de coopération intercommunale du Département des Deux-Sèvres (la Communauté de Communes de l'Airvaudais – Val de Thouet, la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, la Communauté de Communes de Parthenay-Gâtine et la Communauté de Communes du Thouarsais) pour organiser et gérer ensemble le tri de leurs déchets recyclables.

Actuellement le sur-tri du flux plastiques est assuré sur le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels. Cette solution technique ne donne pas entièrement satisfaction. Il est donc nécessaire de faire trier ce flux dans un autre centre de tri plus adapté pour ce flux plus spécifique.

Dans ce contexte, l'avenant à la convention de groupement a pour objet de modifier la convention de groupement de commandes initiale pour intégrer ce changement.

### Article 1. Objet du groupement de commandes

L'article 1 de la convention de groupement initiale est désormais rédigé comme suit :

*Un groupement de commandes est constitué entre les signataires de la présente convention, en application de l'article 28 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, afin de coordonner la passation de marchés publics ayant pour objets :*

- *La prise en charge sur les sites de transfert désignés par les personnes publiques des produits issus des collectes sélectives ;*
- *Leur transport vers un centre de tri simplifié pour le flux « multi matériaux » ;*
- *Leur transport vers le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour le flux « Emballages » ;*
- *Le tri simplifié du flux « multi matériaux » ;*
- *Le transport du flux « plastiques » issus du tri simplifié vers un centre de tri adapté et son tri;*
- *L'exploitation du centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour le tri des emballages ;*
- *Le transport et la valorisation des refus issus du tri simplifié et du tri en CSR.*

*Pour la réalisation de l'objet du groupement, le Syndicat Mixte Valor3e autorise l'ensemble de ses membres à utiliser le centre de tri de Saint-Laurent-des-Autels pour répondre à leurs besoins dans le cadre des marchés publics à intervenir.*

### Article 2. Autre disposition

L'ensemble des autres articles de la convention constitutive initiale ne sont pas modifiés et continuent de s'appliquer.

Fait à La Séguinière, le,

Membre	Représentant	Fonction	Signature
CC de l'Airvaudais-Val de Thouet	Olivier FOUILLET	Président	
CA Agglomération du Bocage Bressuirais	Jean-Michel BERNIER	Président	
CC de Parthenay-Gâtine	Xavier ARGENTON	Président	
CC du Thouarsais	Bernard PAINEAU	Président	
CC de Val de Gâtine	Jean-Pierre RIMBEAU	Président	
Syndicat Mixte Valor3e	Jacky BOURGET	Président	

Préfecture

079-200041416-20191219-42-DE  
Avenant n° 1 - Convention de groupement de communes

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 19-12-2019

Publication le : 19-12-2019

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS - VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 64 93 48